



DELIBERATION
N°2017-73 du 2 août 2017

**OBJET - Personnel – Modification du tableau des emplois :
Création de trois emplois non permanents (non titulaires)
sur la base de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984
(accroissement saisonnier d'activité) ; Création d'un emploi
non permanent (non titulaire) sur la base de l'article 3 1° de
la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire
d'activité)**

Rapporteur : Monsieur Sébastien FINE, Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale » -Annexe : Tableau des effectifs

L'an deux mille dix-sept, le 2 août à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 juillet 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 36 (démission de M. François BOULANGER lors du Conseil Municipal de Villard St Pancrace notifié à la CCB le 26/7/2017)
Présents : 25
Pouvoirs : 8

Secrétaire de séance : Mme Francine DAERDEN.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour la délibération 2017-78), M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI
M. Bruno DAVANTURÉ à M. Maurice DUFOUR
Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à Mme Anne Marie FORGEOUX
Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE

Etaient absents : M. Eric PEYTHIEU
M. Jean Marius BARNEOUD
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité), son article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) et son article 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Considérant la nécessité pour le pôle « Aménagement du territoire » de la Communauté de Communes du Briançonnais de créer trois emplois non permanents (non titulaires) à temps complet à raison de 35

heures hebdomadaires pour une durée allant du 4 au 29 septembre 2017 pour pouvoir mener une action de piégeage des campagnols à l'automne de manière à assurer un suivi du traitement des parcelles,

Considérant la nécessité pour le service RH de la Communauté de Communes du Briançonnais de créer un emploi non permanent (non titulaire) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée d'un an afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (mise en œuvre de nombreuses réformes imposées par la loi notamment),

Le conseil communautaire à l'unanimité :

❖ Pour le pôle « Aménagement du territoire »

- **Décide** la création de trois emplois non permanents (non titulaires) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent technique (qui sera notamment chargé de mener une action de piégeage des campagnols à l'automne de manière à assurer un suivi du traitement des parcelles) sur la base de l'article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité).

A cet effet, ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une durée allant du 4 au 29 septembre 2017 sur la base de l'indice brut 347 (grade d'adjoint technique).

❖ Pour le service des Ressources humaines

- **Décide** la création d'un emploi non permanent (non titulaire) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent administratif (fonction de gestionnaire RH) sur la base de l'article 3 1° (faire face à un accroissement temporaire d'activité).

A cet effet, ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée d'un an sur la base de l'indice brut 347 (grade d'adjoint administratif territorial).

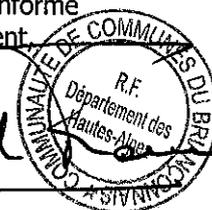
- **Demande** l'inscription au budget les crédits correspondants.
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
<ul style="list-style-type: none"> ■ Trois emplois non permanents (non titulaires) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent technique (qui sera notamment chargé d'exercer les fonctions de piégeur de campagnols) sur la base de l'article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité) ; ■ Un emploi non permanent (non titulaire) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent administratif (fonction de gestionnaire RH) sur la base de l'article 3 1° (faire face à un accroissement temporaire d'activité) 	Sans objet.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président


Gérard FROMM.



Date affichage : **10 AOUT 2017**

EMPLOIS PERMANENTS

AR PREFECTURE

005-240500459-20170802-2017_73B-DE

Reçu le 10/08/2017

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 02/08/2017	après le 02/08/2017	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services 20-40.000 HTS	1	1	
DGAS des EPCI 20-40,000 HTS	1	1	
Attaché hors classe	0	0	
Attaché principal	0	0	
Attaché	8	8	
Emploi de catégorie A	1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	
Rédacteur	3	3	
Emploi de catégorie B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe - échelle C3	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe - échelle C2	6	6	
Adjoint administratif - échelle C1	6	6	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur hors classe	0	0	
Ingénieur principal	3	3	
Ingénieur	3	3	
Technicien principal de 1ère classe	2	2	
Technicien principal de 2ème classe	1	1	
Technicien territorial	4	4	
Agent de maîtrise	3	3	
Adjoint technique principal de 1ère classe - échelle C3	11	11	
Adjoint technique principal de 2ème classe - échelle C2	3	3	
Adjoint technique	32	32	
Emploi de catégorie C - Véolia	1	1	
FILIERE CULTURELLE			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	5	
Professeur d'ens. artistique de classe normale	2	2	
Assistant EA principal de 1ère classe	12	12	
Assistant EA principal de 2ème classe	3	3	
Assistant enseignement artistique	1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Conseiller socio-éducatif	0	0	
Assistant socio-éducatif	3	3	
Moniteur-Educateur	0	0	
Educateur principal de jeunes enfants	2	2	
Educateur de jeunes enfants	3	3	
ATSEM principal de 2ème classe - échelle C2	1	1	
Agent social principal de 2ème classe - échelle C2	2	2	
Agent social	6	6	
Puéricultrice hors classe	1	1	
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	
Puéricultrice de classe normale	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	
Infirmier en soins généraux de classe normale	2	2	
Auxiliaire de puériculture ppale de 1ère classe - échelle C3	1	1	
Auxiliaire de puériculture ppale de 2ème classe - échelle C2	20	20	
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation de 1ère classe	0	0	
Adjoint d'animation	2	2	
Total nombre de postes	161	161	

EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	avant le 02/08/2017	après le 02/08/2017	OBSERVATIONS
Adjoint technique	2	5	création de 3 emplois non permanents Campagnols
Adjoint administratif C1	1	2	création emploi non permanent service RH
CONTRATS AIDES			
CUI-CAE ou Emploi d'avenir : agent administratif redevance spéciale	0	0	suppression poste agent administratif redevance spéciale suite à la suspension du dispositif emploi avenir
CUI-CAE ou Emploi d'avenir: agent technique polyvalent OM	0	0	
Total nombre de postes	3	7	